

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1465

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Nury, M. Forissier, M. Juvin, M. Bazin, M. Vatin, M. Bony,  
M. Bourgeaux, M. Cinieri, M. Descoeur, M. Dive, M. Rolland, M. Neuder, Mme Anthoine,  
M. Boucard, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Louwagie, M. Portier et M. Le Fur

-----

**ARTICLE 12**

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ces zones sont soumises à l'avis conforme du conseil national de la mer et des littoraux. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à ce que les zones maritimes propices à l'implantation d'éoliennes en mer soient soumises à l'avis conforme du conseil national de la mer et des littoraux.